

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 05 juillet 2022 portant création du Diplôme Universitaire WEB-DU PRISE EN CHARGE A DOMICILE DES APPAREILLAGES RESPIRATOIRES

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire WEB-DU PRISE EN CHARGE A DOMICILE DES APPAREILLAGES RESPIRATOIRES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur GONZALEZ Jesus (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur MORELOT Capucine (PU-PH)

Docteur PONTIER Sandrine (MCU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 1^{er} mars 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université


Bruno RIOU